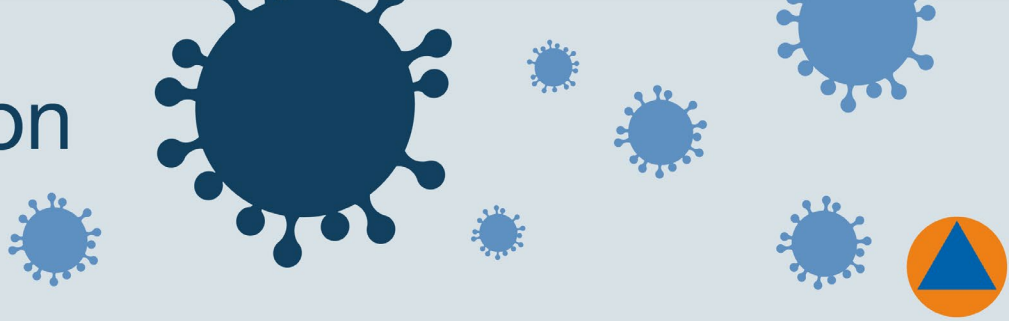


Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Gestionnaires cliniques, médecins, personnel infirmier et personnel administratif de l'admission du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 20 janvier 2022

OBJET : Reprise du dépistage systématique à l'admission et algorithme de prise en charge pour les admissions en centre hospitalier (mise à jour du 10 décembre 2021)

Considérant la transmission communautaire importante, le dépistage systématique de tous les usagers à l'admission est demandé. Ainsi, l'outil de prise en charge pour les admissions a été révisé par le service de prévention et contrôle des infections.

Veillez-vous référer au tableau en annexe de la présente note de service afin de planifier les mesures à prendre en lien avec la COVID-19 lors des admissions en centres hospitaliers.

Dre Sarah Masson-Roy
Microbiologiste-infectiologue

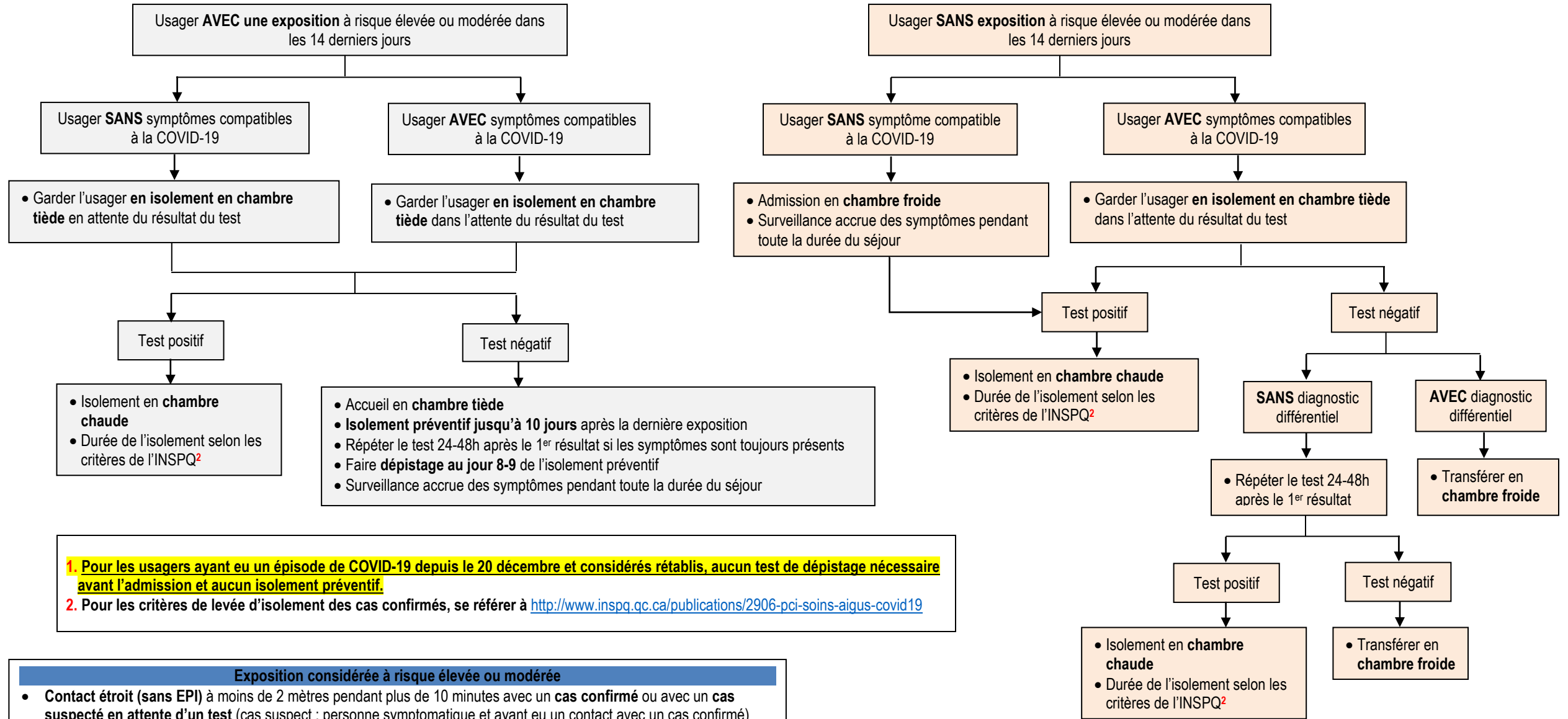
Catherine Roy
Chef de service en prévention et contrôle des infections
Direction générale adjointe - DGAPSPGS

p. j. : ALG_ Algorithme admission en CH_20 janvier 2022

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger

Dépistage systématique de tous les usagers à l'admission¹

** Ne pas attendre le résultat de ce test avant d'admettre**



1. Pour les usagers ayant eu un épisode de COVID-19 depuis le 20 décembre et considérés rétablis, aucun test de dépistage nécessaire avant l'admission et aucun isolement préventif.
2. Pour les critères de levée d'isolement des cas confirmés, se référer à <http://www.inspq.qc.ca/publications/2906-pci-soins-aigus-covid19>

- Exposition considérée à risque élevée ou modérée**
- Contact étroit (sans EPI) à moins de 2 mètres pendant plus de 10 minutes avec un cas confirmé ou avec un cas suspecté en attente d'un test (cas suspect : personne symptomatique et ayant eu un contact avec un cas confirmé)
 - Personne ayant eu un contact direct avec les liquides biologiques infectieux
 - Personne ayant reçu des consignes d'isolement d'une autorité sanitaire
 - Personne en provenance d'un milieu en éclosion
 - Voyage à l'extérieur du Québec dans les 14 derniers jours

N.B. : Un usager admis mentionnant avoir un Test antigénique rapide (TAR) positif de moins de 10 jours doit être dépisté par PCR à l'admission. Ce dernier sera considéré positif pour la COVID-19 et isolé en chambre chaude, mais ne devra pas être cohorté avec des cas positifs jusqu'à la réception d'un PCR positif à la COVID-19.